



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/54/637
S/1999/1204
29 novembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-quatrième session
Point 160 de l'ordre du jour
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME
INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 19 novembre 1999, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Burkina Faso
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Groupe islamique, de vous faire tenir ci-joint, le texte de la Convention de l'Organisation de la Conférence islamique sur la lutte contre le terrorisme international, adoptée par la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à sa vingt-sixième session, qui s'est tenue à Ouagadougou, du 28 juin au 1er juillet 1999 (voir annexe)*.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 160 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Michel KAFANDO

* Le texte de l'annexe est distribué dans les langues dans lesquelles il a été soumis.

Annexe

[Original : anglais, arabe